

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013  
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30  
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45  
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00  
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20  
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30  
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan  
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick  
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude  
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas  
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Régie de l'abattoir - Clôture du budget de la Régie - Reprise au Budget Principal  
de la Communauté de l'actif et du passif du bilan de clôture- Décision -  
Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011, le Conseil de Communauté a prononcé la fermeture du Complexe de la Viande à compter du 31 décembre 2011 et a décidé la cessation de l'exploitation des activités de service public exercées au titre de la compétence abattoir, de procéder à la suppression de la régie à simple autonomie financière de l'abattoir et de clôturer le budget afférent à compter du 31 décembre 2012.

Dans ce cadre, la régie de l'abattoir a procédé fin 2012 au remboursement du solde de 426.857,24 € du fonds de roulement non utilisé versé par la Communauté Urbaine lors de la création de la régie au 1<sup>er</sup> décembre 1990.

Par délibération n°2013/0473 du 28 juin 2013, le Conseil de Communauté a arrêté le compte financier de la Régie pour l'exercice 2012 qui présentait un résultat égal à zéro en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Au 18 septembre 2013, la balance des comptes de bilan arrêtée par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, présente un montant d'actif et de passif qui s'élève au total à 91.053,25 € et qui se décompose ainsi :

ACTIF			PASSIF		
comptes	montant	libellé	comptes	montant	libellé
411 / 416	5 912,16 €	Clients	466	91 053,25 €	Dettes à court terme
515	85 141,09 €	Disponibilités			
	<b>91 053,25 €</b>			<b>91 053,25 €</b>	

L'actif du bilan comprend :

- 5.912,16 € au poste clients, représentant les créances restant à recouvrer à fin septembre 2013 auprès de quatre créanciers. Elles ont donné lieu à envoi de relances et à des procédures de recours, en cours d'instruction, diligentées par le Comptable.
- 85.141,09 € de disponibilités en caisse, étant précisé que le fonds de roulement initial versé par le budget principal de la CUB a été intégralement remboursé par la Régie fin 2012.

Au passif du bilan figure une dette de 91.053,25 € envers le budget de la Communauté au titre du trop versé de la subvention 2012 que la Régie n'a pas pu rembourser à la CUB en raison de l'insuffisance de Trésorerie.

Conformément aux procédures comptables en matière de liquidation de budgets annexes, les soldes résiduels figurant à l'actif et au passif de la Régie, soit 91.053,25 €, sont à réintégrer dans les comptes du budget principal de la Communauté.

Ces opérations de liquidation du budget de la Régie et d'intégration des soldes au budget principal sont réalisées directement par le Comptable de la Communauté, au vu de la délibération décidant la clôture et la dissolution du budget de la Régie, par des opérations d'ordre non budgétaires qui ne nécessitent pas d'ouverture de crédits.

Un compte de gestion définitif sera établi par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques à l'issue de ces opérations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**VU** la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 et les articles R2222-1 et suivants du CGCT,

**VU** les décrets et les instructions ministérielles sur la Comptabilité publique, et notamment l'instruction M42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

**VU** la délibération n°90/679 du 29 octobre 1990 modifiée par délibération n°91/127 du 22 mars 2011 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1990,

**VU** la délibération n°2011/0680 relative à la cessation des activités poursuivies au sein du Complexe de la viande,

**VU** la délibération n°2013/0473 du 28 juin 2013 arrêtant le compte financier 2012 de la Régie de l'Abattoir,

**VU** la délibération n°2013/0473 du 28 juin 2013 qui approuve le compte administratif de la Communauté Urbaine pour l'exercice 2012 faisant ressortir un résultat à zéro aux deux sections budgétaires du budget de la Régie de l'Abattoir,

**VU** la balance des comptes de la Régie de l'Abattoir arrêtée au 18 septembre 2013 par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques,

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'abattoir réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Entendu le rapport de présentation

Considérant que la Régie dotée de la seule autonomie de l'Abattoir a cessé toute activité et qu'en conséquence, son budget doit être clôturé,

### **DECIDE**

**Article 1** : de faire procéder à la liquidation définitive des comptes de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'Abattoir,

**Article 2** : d'intégrer au budget principal de la Communauté les soldes résiduels figurant dans les comptes de la Régie pour un montant arrêté à 91.053,25 € au 18 septembre 2013 par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 NOVEMBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2013**

**M. CLAUDE SOUBIRAN**